

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2018-12-452 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 décembre 2018

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 14 novembre au 12 décembre 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 novembre au 3 décembre 2018

3.3 Demande de financement, subvention et autre

3.3.1 Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres

3.3.1.1 Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1

3.3.1.2 Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

3.3.2 Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018

3.3.2.1 Paiement de 2 demandes de subventions finalisées en 2018

3.3.2.2 Paiement d'une demande de subvention engagée et réservée en 2017 (résolution numéro 2017-12-501)

- 3.3.2.3 Affectation de paiement d'une demande de subventions engagées en 2018
- 3.3.3 Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE) et pour projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur la montée Chénier et chemin Saint-Antoine
- 3.3.4 Cercle des Fermières des Cèdres : location de la salle du Croquet
- 3.3.5 Fonds de Développement des Communautés 2018-2019 : autorisation de signataire dans le cadre de la demande de subvention pour l'achat de deux tables de ping-pong en béton
- 3.4 Ali Excavation Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 / travaux de pavage mécanisés sur divers chemins et atelier municipal
- 3.5 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 3.6 Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro 2018-11-414 « Dépôt du processus budgétaire »

4. Urbanisme et Environnement

- 4.1 Demandes de dérogations mineures :
 - 4.1.1 131, rue Baillargeon (lot 2 048 462)
 - 4.1.2 139, rue Baillargeon (lot 2 048 890)
 - 4.1.3 1520-1522, rue Leduc (lot 2 047 262)
 - 4.1.4 1287, rue Blanche (lot 2 046 848)
- 4.2 Traitement des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019
- 4.3 Renouvellement de 2 mandats à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme
- 4.4 Autorisation de délivrance d'un permis de démolition – 1941, chemin du Fleuve – lot 2 047 990
- 4.5 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application des règlements numéros 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public et 428-2018 relatif au remplacement des puisards
- 4.6 Compensation pour fins de parcs – 479, rue, Curé-Rémillard (lot 2 046 169 / lots projetés 6 286 361 et 6 286 361)
- 4.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale : commercial mixte – 200-1 et 200-4, chemin Saint-Féréol (lots 2 044 997, 2 045 006 et 4 760 953) / changement de fenêtres

5. Règlement

- 5.1 Adoption du règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019
- 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone -13 uniquement
- 5.3 Adoption du règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

- 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 426-2018 relatif au programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie pour l'année 2019
- 5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 416-1-2018 modifiant le règlement numéro 416-2017 relatif au programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018-2019 afin de modifier le plafond des subventions
- 5.6 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage
- 5.7 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage
- 5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 294-3-2018 modifiant le règlement numéro 294-2007 et ses amendements pour les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1
- 5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 311-3-2018 modifiant le règlement d'emprunt numéro 311-2008 et ses amendements pour coût excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1
- 5.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 428-2018 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité des Cèdres
- 5.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 5.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 430-2018 décrétant un emprunt de 180 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées
- 5.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 342-1-2018 relativement à la vidange des fosses septiques

6. Affaires administratives

- 6.1 Adoption d'une nouvelle politique de gestion des plaintes
- 6.2 Adoption d'une nouvelle politique favorisant les saines habitudes de vies pour les employés municipaux
- 6.3 Adoption de la politique favorisant le contrôle du tabagisme de la Municipalité des Cèdres
- 6.4 Adoption de la politique de prévention du harcèlement de la Municipalité des Cèdres
- 6.5 Modification de la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail

7. Affaires municipales

- 7.1 Acceptation du calendrier 2019 des séances ordinaires du Conseil municipal
- 7.2 Dépôt du registre des déclarations 2018

7.3 Impact Auto Auctions Ltd : autorisation de signature d'une entente hors cour de démantèlement – ordonnance

8. Ressources humaines

8.1 Démission de M. Mathieu Gendron à titre de pompier à temps partiel

8.2 Changement au niveau des conventions – loi 176 (loi modifiant la Loi sur les normes du travail)

8.2.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2018-03 entre le Syndicat des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres et la Municipalité des Cèdres

8.2.2 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2018-02 entre l'Union des employés et employées de service – section locale 800 (employés de bureau) et la Municipalité des Cèdres

8.2.3 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2018-01 entre l'Union des employés et employées de service – section locale 800 (employés de voirie) et la Municipalité des Cèdres

8.3 Prolongement du contrat de travail de M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme

8.4 M. Mathieu Levac, journalier/ouvrier au Service des travaux publics : confirmation du statut salarié régulier

8.5 Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Valade

8.5.1 M. Nicolas LeBeau à titre de surveillant de patinoire

8.5.2 M. Ryan Michon-Cave à titre de surveillant de patinoire

8.5.3 M. Alexandre Chiasson à titre de surveillant de patinoire

8.5.4 M. Julien Lauzon à titre de substitut au surveillant de patinoire

8.6 Démission de M. Gilles Daoust à titre de directeur du Service du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants

8.7 Convention collective de travail des employés de voirie 2017-2022– union des employés et employées de service, section locale 800 : autorisation de signature

9. Ressources techniques, travaux publics, infrastructures et bâtiments

9.1 Buanderie Beaulieu et fils inc. : contrat de location et d'entretien de tapis commerciaux

9.2 Robert Daoust et Fils Inc. : octroi de contrat pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les années 2019, 2020 et 2021 et 2 années d'option (2022-2023)

9.3 Pétrole Léger Inc. : octroi de contrat pour la fourniture et livraison d'huile à chauffage et de carburant diesel pour l'année 2018-2020

9.4 Achat d'une souffleuse à neige de type commercial

9.5 Autorisation d'un second appel d'offres pour le projet de réfection du surpresseur Saint-Féréol

9.6 Transport Rolland Chaperon : contrat pour la collecte de feuilles mortes et résidus vers pour l'année 2019

10. Services des loisirs et culture

10.1 Championnat Canadien de Barefoot 2019 / demande d'autorisation

10.2 Entente de location de terrain (lot 2 045 745) pour l'aménagement d'une patinoire pour les résidents du secteur de la rue Leduc

11. Divers et correspondance

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-12-453 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2018 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-12-454 Acceptation des comptes du 14 novembre au 12 décembre 2018

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 14 novembre au 12 décembre 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	668 045,10 \$
▪ Chèques annulés	1 302,30 \$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	113 906,86 \$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	336 584,48 \$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0 \$
▪ Salaires versés – paies numéros 39 à 43	193 988,52 \$
▪ Contribution de l'employeur	18 203,05 \$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-455 Acceptation de la liste des bons de commande du 3 novembre au 3 décembre 2018

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 3 décembre 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT ENGAGÉ
▪ Liste des bons de commandes	58 640.12 \$
▪ Listes des ententes	560 537.39 \$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-12-456 Demande de financement, subvention et autre
*Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1***

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 3 600\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 4 500\$ et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-457 Demande de financement, subvention et autre
Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres - Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 8 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 10 000\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la Municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-458 **Demande de financement, subvention et autre**
Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en
noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018
Païement de 2 demandes de subventions finalisées en 2018

ATTENDU le règlement numéro 414-2017 relativement à l'adoption du programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et en lanières patrimoniales pour l'année 2018 ;

ATTENDU le règlement numéro 392-2015 relativement à la création de la réserve financière afin d'affecter les fonds pour ce programme;

ATTENDU QUE 2 demandes de subventions ont été déposées et accordées pour l'année 2018;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE VERSER les subventions pour un total de 6 840,57\$ relatives au Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments du noyau villageois et en lanières patrimoniales pour l'année 2018 pour les propriétés suivantes : 10-12, rue Saint-Joseph et 2, rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-459 **Demande de financement, subvention et autre**
Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en
noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018
Païement d'une demande de subvention engagée et réservée en 2017

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est en attente du formulaire de réclamation pour 1 demande de subvention déposée en 2017 pour la propriété sise au 2, rue Saint-Paul;

ATTENDU QU'une somme de 2 500\$ a déjà été engagée à même l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le versement de la subvention s'effectuera en 2018;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE PAYER une somme de 2 500\$ provenant de la réserve financière 2017 dédiée au programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour la propriété sise au 2, rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018 pour effectuer la dépense en 2018.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-460 Demande de financement, subvention et autre
Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018
Affectation de paiement d'une demande de subventions engagée en 2018

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme est en attente du formulaire de réclamation pour 1 demande de subvention déposée en 2018 pour la propriété sise au 14, rue Saint-Paul;

ATTENDU QU'une somme de 1 250\$ a déjà été engagée à même l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le versement de la subvention s'effectuera en 2019;

ATTENDU l'article 6 du règlement numéro 392-2015 affectant l'excédent des revenus sur les dépenses au fonds général;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE CONSERVER une somme de 1 250\$ à même à la réserve financière 2018 dédiée au Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour la propriété sise au 14, rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles à la réserve financière – Programme d'aide à la rénovation et restauration des bâtiments en noyau villageois et des lanières patrimoniales pour l'année 2018 pour effectuer la dépense en 2019.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-461 **Demande de financement, subvention et autre**
Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE) et pour projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) : approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur la montée Chénier et chemin Saint-Antoine

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité des Cèdres approuve les dépenses d'un montant de 212 334\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

2018-12-462 **Demande de financement, subvention et autre**
Cercle de Fermières Les Cèdres : location de la salle du Croquet

ATTENDU la demande de location gratuite d'une salle au Pavillon des Bénévoles du Cercle de fermières Les Cèdres à l'occasion de leur souper de Noël qui se déroulera le 12 décembre prochain;

ATTENDU QUE le Cercle de fermières Les Cèdres est un organisme reconnu par la Municipalité;

ATTENDU QUE le coût de la location de la Salle du Croquet s'élève à 85\$ (taxes en sus);

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 85\$ (taxes en sus) au Cercle de fermières Les Cèdres pour la location de la Salle du Croquet à l'occasion de leur souper de Noël qui se déroulera le 12 décembre prochain.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-12-463 Demande de financement, subvention et autre
Fonds de Développement des Communautés 2018-2019 : autorisation
de signataire dans le cadre de la demande de subvention pour l'achat
de deux tables de ping-pong en béton**

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à déposer une demande de subvention pour les Fonds de Développement des communautés 2018-2019 auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'achat de deux tables de ping-pong en béton;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE DÉSIGNER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à titre de représentant officiel de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents reliés à la demande de subvention des Fonds de Développement des Communautés 2018-2019 auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'achat de deux tables de ping-pong en béton.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-464 Ali Excavation Inc. : paiement du décompte progressif numéro 1 /
travaux de pavage mécanisés sur divers chemins et atelier municipal**

ATTENDU la résolution numéro 2018-09-358 octroyant le mandat à Ali Excavation Inc. dans le cadre de travaux de pavage mécanisés sur divers chemins et atelier municipal;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 8 novembre 2018;

ATTENDU la retenue contractuelle de 10%;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin

Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 396 219,73\$ (taxes en sus) à Ali Excavation Inc. dans le cadre des travaux de pavage mécanisés sur divers chemins et atelier municipal.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-465 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2018-12-466 Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution numéro 2018-11-414 « Dépôt du processus budgétaire »

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-414 relative à l'adoption d'un nouveau processus budgétaire pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le maire, M. Raymond Larouche, a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal lors de la séance du 13 novembre 2018 relativement à l'adoption d'un nouveau processus budgétaire;

ATTENDU QUE cette disposition de la loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise, à la prochaine séance du Conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

ATTENDU le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaire en vigueur depuis 2015 ;

ATTENDU les obligations et les responsabilités auxquelles sont déjà soumis nos gestionnaires municipaux ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

Une demande de vote est demandée sur l'acceptation d'un nouveau processus budgétaire :

<i>Marcel Guérin</i>	<i>Contre</i>	<i>Aline Trudel</i>	<i>Pour</i>
<i>Louis Thauvette</i>	<i>Pour</i>	<i>Serge Clément</i>	<i>Contre</i>
<i>Bernard Daoust</i>	<i>Pour</i>	<i>Michel Proulx</i>	<i>Contre</i>

Résultat : 3 / Pour et 3 / Contre

Devant l'égalité, le maire vote : Contre

DE REJETER la résolution numéro 2018-11-414 relative au dépôt du processus budgétaire.

Adopté sur division

**2018-12-467 Demande de dérogation mineure
131, rue Baillargeon (lot 2 048 462) – marge arrière**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge arrière de 4,13 mètres d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-24 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge arrière minimale de 5 mètres pour cette zone;

ATTENDU la demande de M. Vincent Ménard datée du 15 octobre 2018, appuyée par le plan de l'arpenteur François Barbeau - dossier R24012-1-1 minute 3330;

ATTENDU QUE la construction date de 1961 et qu'aucun permis et plan ne sont disponibles;

ATTENDU la trame du cadre bâti du secteur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande de dérogation mineure lors de sa rencontre du 21 novembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 novembre 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 15 octobre 2018 pour le 131, rue Baillargeon (lot 2 048 462) – marge arrière.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-468 Demande de dérogation mineure
139, rue Baillargeon (lot 2 048 890) – marge arrière et avant, taux d'implantation et profondeur du bâtiment**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage dans la zone H-24 avec une profondeur de 7,93 mètres avec un taux d'implantation de 26,53 % avec une marge arrière de 3,35 mètres et une marge avant de 4 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une profondeur minimale de 8,5 mètres pour une habitation unifamiliale avec un taux d'implantation maximal de 20%, une marge arrière minimale de 5 mètres et une marge avant de 4,67 mètres selon la moyenne calculé des 2 lots limitrophes ne respectant pas la marge prescrite pour cette zone;

ATTENDU la demande de M. Jean-Frédéric Pilon datée du 12 novembre 2018, appuyée avec le plan de l'arpenteur Benoît Rolland - dossier R24659-1-2 minute 19 252;

ATTENDU QUE les bâtiments actuels ont une superficie plus grande que celle du bâtiment proposé;

ATTENDU la trame du cadre bâti du secteur;

ATTENDU l'état des bâtiments qui seront démolis;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 21 novembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 novembre 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 12 novembre 2018 pour le 139, rue Baillargeon (lot 2 048 890) – marge arrière et avant, taux d'implantation et profondeur du bâtiment.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-469 Demande de dérogation mineure
1520-1522, rue Leduc (lot 2 047 262) – marge avant**

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge avant de 6,5 mètres d'une habitation bifamiliale isolée dans la zone H-2 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 7,62 mètres pour cette zone;

ATTENDU la demande de M. Gérald Leduc datée du 1er novembre 2018, appuyée avec le plan de l'arpenteur Benoît Lajoie - dossier 1466-5 minute 14783;

ATTENDU QUE la construction date de 1977 et que le permis ne traite pas des marges et qu'aucun plan n'est disponible;

ATTENDU la trame du cadre bâti du secteur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 21 novembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 novembre 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER la dérogation mineure visée par la demande déposée le 1er novembre 2018 pour le 1520-1522, rue Leduc (lot 2 047 262) – marge avant.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-470 Demande de dérogation mineure
1287, rue Blanche (lot 2 046 848) – agrandissement habitation
unifamiliale**

ATTENDU la demande déposée le 20 août 2018 par M. Julien Levac, appuyée par le plan de l'arpenteur M. François Laferrière daté du 10 juillet 2018, dossier 1188-1 minute 8703 et des croquis à main levée des élévations;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée pour atteindre un taux d'implantation de 24,5 % alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 20% le taux d'implantation pour une habitation unifamiliale isolée dans la zone concernée;

ATTENDU QUE le taux d'implantation maximale est de 20% dans le secteur;

ATTENDU QUE le projet consiste à agrandir le garage existant et de le relier avec le bâtiment principal;

ATTENDU le besoin d'espace d'occupation du demandeur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé la suspension de la demande jusqu'à ce que la demande soit complétée avec des plans de construction lors de sa rencontre du 19 septembre 2018;

ATTENDU QUE le demandeur n'a déposé aucun plan de construction;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 23 novembre 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE REFUSER la dérogation visée par la demande déposée le 20 août 2018 pour le 1287, rue Blanche (lot 2 046 848) – agrandissement habitation unifamiliale.

Adopté à l'unanimité

2018-12-471 Traitement des membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019

ATTENDU l'article 5.2 du règlement numéro 384-2015 relativement à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE les membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme dûment mandatés par résolution du Conseil bénéficient, pour l'année 2019, d'une allocation de 50\$ pour chaque présence aux réunions du Comité consultatif d'urbanisme dûment convoquée.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-472 Nomination de membres citoyen au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'article 2.4 du règlement numéro 384-2015 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les mandats de Mme Anne-Josée Beaudoin et de M. Jean-François Pharand viennent à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU les sollicitations de mandat reçues;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER Mmes Anne-Josée Beaudoin et Nathalie Sauvé à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, et ce selon les modalités prévues au règlement numéro 384-2015 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour affecter la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-473 Autorisation de délivrance d'un permis de démolition au 1941, chemin du Fleuve (lot 2 047 990)

ATTENDU la demande de démolition déposée par Projets MJ Inc. datée du 16 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition a approuvé la demande le 17 octobre 2018;

ATTENDU l'appel déposé par 13 propriétaires dans les 30 jours suivants la décision du Comité;

ATTENDU QUE le Conseil a considéré les éléments prévus à l'article 23 du règlement relatif aux demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER la délivrance d'un permis pour la démolition du bâtiment principal situé au 1941, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

2018-12-474 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application des règlements numéros 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public et 428-2018 relatif au remplacement des puisards

ATTENDU la résolution numéro 2018-03-313 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officier et de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements administratifs;

ATTENDU la pertinence de modifier les officiers et fonctionnaires désignés à l'application des règlements numéro 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public et 428-2018 relatif au remplacement des puisards;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A « Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs » afin de modifier les officiers et fonctionnaires désignés pour l'application des règlements numéro 388-2015 relatif à l'occupation du domaine public et 428-2018 relatif au remplacement des puisards.

Adopté à l'unanimité

2018-12-475 Compensation pour fins de parcs – 479, rue, Curé-Rémillard (lot 2 046 169 / lots projetés 6 286 361 et 6 286 361)

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 169, appuyée par le plan S 2247-2, minute 11 107, datée du 1^{er} novembre 2018, préparée par l'arpenteur géomètre, M. David Simoneau et déposée le 6 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 169 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 286 361 et 6 286 362) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 7 610 \$;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 7 610 \$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté.

Adopté à l'unanimité

2018-12-476 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande acceptée

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa séance du 21 novembre 2018 ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour la propriété suivante :

ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	DÉCISION
▪ 200, chemin Saint-Féréol – lots 2 044 997 ; 2 045 006 et 4 760 953	Remplacement de 4 fenêtres	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2018-12-477 Adoption du règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du *Code municipal*, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QUE la tarification de certains biens, services ou activités est déjà prévue dans plusieurs règlements ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 13 novembre 2018 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2019

QUE le règlement numéro 425-2018 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-478 Adoption du second projet de règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent la relocalisation d'une antenne de télécommunication en zone A-13;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 6 décembre 2018;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte, sans changement, le second projet de règlement portant le titre de :

Règlement numéro 395-8-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin d'autoriser l'usage P204 dans la zone A-13 uniquement

QUE le texte du règlement numéro 395-8-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-479 Adoption du règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

ATTENDU QUE le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 24 mars 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'encadrer avec le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) les antennes de télécommunications à venir;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 6 décembre 2018;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte, sans changement, le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 396-2-2018 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 396-2016 afin d'ajouter des objectifs et des critères applicables aux antennes de télécommunications

QUE le texte du règlement numéro 396-2-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-480 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 426-2018 relatif au programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie pour l'année 2019

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] La conseillère, Mme Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 426-2018 relatif au programme de subvention pour l'achat de barils de récupération d'eau de pluie pour l'année 2019;
- [2] La conseillère dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-481 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 416-1-2018 modifiant le règlement numéro 416-2017 relatif au programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018-2019 afin de modifier le plafond des subventions

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] Le conseiller, M. Louis Thauvette, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 416-1-2018 modifiant le règlement numéro 416-2017 relatif au programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres pour les années 2018-2019 afin de modifier le plafond des subventions;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-482 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, Mme Aline Trudel, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage.

En même temps que la présentation du présent avis de motion, une dispense de lecture a été unanimement acceptée.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil dans les délais prescrits, le tout conformément à la loi.

2018-12-483 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le *Règlement de zonage numéro 395-2016* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de réviser le cadre réglementaire portant sur l'affichage afin de mettre en œuvre sa vision quant à l'image de marque de la Municipalité en conformité avec le Guide sur l'affichage élaboré à la fin de l'année 2017 en collaboration avec les commerçants des Cèdres;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement tel que prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme se déroulera le 10 janvier 2019 à 19h;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-9-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage

QUE le texte du règlement numéro 395-9-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-12-484 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 294-3-2018 modifiant le règlement numéro 294-2007 et ses amendements pour les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] Le conseiller, M. Serge Clément, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 294-3-2018 modifiant le règlement numéro 294-2007 et ses amendements pour les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-485 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 311-3-2018 modifiant le règlement numéro 311-2008 et ses amendements pour coût excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] Le conseiller, M. Serge Clément, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 311-3-2018 modifiant le règlement numéro 311-2008 et ses amendements pour coût excédentaires concernant les égouts domestiques du secteur Marsan afin d'agrandir le bassin de taxation identifié à l'annexe B.1;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-486 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 428-2018 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité des Cèdres

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] Le conseiller, M. Louis Thauvette, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 428-2018 relatif au remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité des Cèdres;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-487 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1):

- [1] Le conseiller, M. Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 429-2018 relatif au programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-488 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 430-2018 décrétant un emprunt de 180 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1):

- [1] Le conseiller, M. Michel Proulx, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 430-2018 décrétant un emprunt de 180 000\$ relatif à la construction de 8 installations septiques privées;
- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-489 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 342-1-2018 relativement à la vidange des fosses septiques

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1) :

- [1] Le conseiller, M. Serge Clément, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 342-1-2018 relativement à la vidange des fosses septiques;

- [2] Le conseiller dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Adopté à l'unanimité

2018-12-490 Adoption d'une nouvelle politique de gestion des plaintes

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, le 10 février 2015, une politique de gestion des plaintes;

ATTENDU la volonté du Conseil d'améliorer le service et l'équité dans le traitement des plaintes;

ATTENDU la pertinence de modifier certaines procédures administratives;

ATTENDU QUE les objectifs de cette Politique consistent à :

- [1] Mettre à jour le processus de traitements des plaintes ;
- [2] Fournir aux plaignants un traitement neutre et objectif ;
- [3] Répondre aux plaintes dans un délai raisonnable ;
- [4] Assurer la confidentialité du traitement des plaintes ;
- [5] Réduire l'utilisation des plaintes dans les conflits entre citoyens ou avec la Municipalité.

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE REMPLACER la Politique de gestion des plaintes adoptée en 2015 par la Politique de gestion des plaintes tel que déposé à la présente séance du 11 décembre 2018;

QUE la nouvelle Politique de gestion des plaintes entre en vigueur dès son adoption.

Adopté à l'unanimité

2018-12-491 Adoption d'une nouvelle politique favorisant les saines habitudes de vies pour les employés municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, en mai 2015, une politique favorisant les saines habitudes de vie et le contrôle du tabagisme pour les employés municipaux;

ATTENDU la pertinence d'adopter des politiques distinctes relatives aux saines habitudes de vie et au tabagisme;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ADOPTER la Politique favorisant les saines habitudes de vies pour les employés municipaux tel que déposé à la présente séance du 11 décembre 2018 et entre vigueur dès son adoption;

QUE la politique favorisant les saines habitudes de vie et le contrôle du tabagisme pour les employés municipaux adoptée en mai 2015 est abrogée.

Adopté à l'unanimité

2018-12-492 Adoption de la politique favorisant le contrôle du tabagisme de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, en mai 2015, une politique favorisant les saines habitudes de vie et le contrôle du tabagisme pour les employés municipaux;

ATTENDU la pertinence d'adopter des politiques distinctes relatives aux saines habitudes de vie et au tabagisme;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ADOPTER la Politique favorisant le contrôle du tabagisme de la Municipalité des Cèdres tel que déposé à la séance du 11 décembre 2018 et entre vigueur dès son adoption;

QUE la politique favorisant les saines habitudes de vie et le contrôle du tabagisme pour les employés municipaux adoptée en mai 2015 est abrogée.

Adopté à l'unanimité

2018-12-493 Adoption de la politique de prévention du harcèlement de la Municipalité des Cèdres

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a l'obligation, dès le 1^{er} janvier 2019, d'adopter et de rendre disponible au sein de la Municipalité, une politique de prévention du harcèlement psychologique et du traitement des plaintes prévu dans le projet de loi 176 ;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte des moyens concrets de s'acquitter de ses obligations en matière de santé, de sécurité et d'intégrité physique et psychologique de ses employés ;

ATTENDU l'importance de transmettre aux employés leurs droits et obligations relativement à une situation de harcèlement ;

ATTENDU QUE les objectifs de cette Politique consistent à prévenir et de faire cesser le harcèlement psychologique au travail dans le but de maintenir un milieu de travail harmonieux, dans le respect, l'intégrité et l'équité, ainsi qu'un environnement propice à la mission éthique de la Municipalité ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ADOPTER la Politique de prévention du harcèlement de la Municipalité des Cèdres tel que déposé à la séance du 11 décembre 2018 ;

QUE la Politique abroge et remplace toute pratique, coutume et usage sur les divers sujets inclus dans cette politique et entre vigueur dès son adoption.

Adopté à l'unanimité

2018-12-494 Modification de la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, en mai 2018, une politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail;

ATTENDU QUE, sous réserve de dispositions d'une convention collective de travail, tout employeur conserve le droit de gérance lui permettant de mettre en place une politique prohibant la possession ou la consommation de drogues sur les lieux du travail et de la modifier au besoin;

ATTENDU QUE suite à légalité de la consommation du cannabis à des fins récréatives au Canada, il est nécessaire d'ajuster les rôles et responsabilités du gestionnaire et de l'employé définis dans la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail afin de prévenir les situations potentiellement à risque;

ATTENDU la nécessité d'inclure les pompiers et premiers répondants comme employés de fonctions à risque élevé, ce qui avait été omis lors de l'adoption de la politique en mai 2018;

ATTENDU l'ajout d'un document de preuve disponible pour le gestionnaire afin d'aider celui-ci à bien répertorier les signes physiques d'une possible consommation de cannabis et qui justifierait la décision de soumettre un test de dépistage à l'employé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MODIFIER la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail tel que déposé à la séance du 11 décembre 2018 et entre vigueur dès son adoption.

Adopté à l'unanimité

2018-12-495 Acceptation du calendrier 2019 des séances ordinaires du Conseil municipal

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

D'ADOPTER le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 comme suit et lesquelles séances se tiendront les 2^e mardis du mois et débuteront à 19h30 :

15 janvier 2019 (exceptionnellement)	9 juillet 2019
12 février 2019	13 août 2019
12 mars 2019	10 septembre 2019
9 avril 2019	8 octobre 2019
14 mai 2019	12 novembre 2019
11 juin 2019	10 décembre 2019

Adopté à l'unanimité

2018-12-496 Dépôt du registre des déclarations 2018

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier doit tenir un registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité ou autre avantage de plus de 200 \$ reçu par un membre d'un Conseil d'une municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier, lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, doit déposer un extrait de ce registre;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt du registre des déclarations 2018.

Adopté à l'unanimité

2018-12-497 Impact Auto Auctions Ltd : autorisation de signature d'une entente hors cour de démantèlement – ordonnance

ATTENDU la résolution numéro 2018-02-39 mandatant le cabinet Dufresne Hébert Comeau avocats pour la préparation et la signification d'une requête introductive d'instance pour l'émission d'une ordonnance pour la cessation de l'usage « cour de ferraille » dérogatoire au 870, chemin Saint-Féréol (lot 2 048 536);

ATTENDU QUE les parties désirent régler leur différend hors cour sans admettre quelque responsabilité ou fait que ce soit et aux seules fins d'un règlement pacifique;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente de démantèlement intervenue entre Impact Auto Auctions LTD. et la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2018-12-498 Démission de M. Mathieu Gendron à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU QUE M. Gendron n'est plus apte à accomplir ses obligations de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie conformément aux exigences de la convention collective des pompier 2017-2022;

ATTENDU la lettre de démission de M. Gendron en date du 22 novembre 2018 à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie Les Cèdres;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE PROCÉDER au retrait de M. Mathieu Gendron au sein du Service de sécurité incendie Les Cèdres en date du 1^{er} décembre 2018;

DE REMERCIER M. Gendron pour sa participation au sein de la brigade incendie de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

**2018-12-499 Changement au niveau des conventions – loi 176 (loi modifiant la Loi sur les normes du travail)
*Autorisation de signature de la lettre d'entente 2018-03 entre le Syndicat des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres et la Municipalité des Cèdres***

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de se soumettre à la loi sur les normes du travail au Québec et de ne jamais imposer des conditions de travail moins avantageuses que la loi même si celles-ci sont régies par une convention collective;

ATTENDU la modification à la Loi sur les Normes du travail au Québec qui est entrée en vigueur le 12 juin 2018, et que les dispositions quantitatives relatives à la paie de vacances le seront en janvier 2019;

ATTENDU l'obligation de modifier la convention collective de travail 2017-2022 des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la lettre d'entente 2018-03 entre le syndicat des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres et la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-500 **Changement au niveau des conventions – loi 176 (loi modifiant la Loi sur les normes du travail)**
Autorisation de signature de la lettre d’entente 2018-02 entre l’Union des employés et employées de service – section locale 800 (employés de bureau) et la Municipalité des Cèdres

ATTENDU l’obligation de la Municipalité de se soumettre à la loi sur les normes du travail au Québec et de ne jamais imposer des conditions de travail moins avantageuses que la loi, même si celles-ci sont régies par une convention collective;

ATTENDU la modification à la Loi sur les Normes du travail au Québec qui est entrée en vigueur le 12 juin 2018, et que certaines dispositions seront en vigueur seulement qu’en janvier 2019;

ATTENDU les modifications et ajouts nécessaires à plusieurs articles de la convention collective ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D’AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la lettre d’entente 2018-02 entre l’Union des employés et employées de service – section locale 800 et la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l’unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-501 **Changement au niveau des conventions – loi 176 (loi modifiant la Loi sur les normes du travail)**
Autorisation de signature de la lettre d’entente 2018-01 l’Union des employés et employées de service – section locale 800 (employés de voirie) et la Municipalité des Cèdres

ATTENDU l’obligation de la Municipalité de se soumettre à la loi sur les normes du travail au Québec et de ne jamais imposer des conditions de travail moins avantageuses que la loi, même si celles-ci sont régies par une convention collective;

ATTENDU la modification à la Loi sur les Normes du travail au Québec qui est entrée en vigueur le 12 juin 2018, et que certaines dispositions seront en vigueur seulement qu'en janvier 2019;

ATTENDU les modifications et ajouts nécessaires à plusieurs articles de la convention collective ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la lettre d'entente 2018-02 entre l'Union des employés et employées de service – section locale 800 (employés de voirie) et la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-502 Prolongement du contrat de travail de M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-163 embauchant M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme jusqu'au 26 octobre 2018;

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-391 prolongeant son contrat de travail jusqu'au 21 décembre 2018;

ATTENDU les besoins en personnel au Service de l'urbanisme jusqu'au printemps 2019;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 28 novembre 2018;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE PROLONGER le poste temporaire de M. Edwin Nicolas-Pineda à titre de préposé à l'urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme pour la période du 3 janvier au 31 mars 2019 à raison de 35 heures / semaine, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective de travail des employés de bureau présentement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-503 M. Mathieu Levac, journalier/ouvrier au Service des travaux publics : confirmation du statut salarié régulier

ATTENDU QUE M. Mathieu Levac est à l'emploi de la Municipalité depuis le 10 mai 2016 à titre de journalier/ouvrier temporaire au Service des travaux publics;

ATTENDU la disponibilité d'un poste permanent à temps plein au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE M. Levac satisfait aux exigences de l'emploi ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion tenue le 28 novembre 2018 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE CONFIRMER le statut salarié régulier de M. Mathieu Levac au poste de journalier/ouvrier selon les conditions de travail de la convention collective de travail des employés de voirie présentement en vigueur, et ce à compter du 12 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-504 Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Valade M. Nicolas LeBeau à titre de surveillant de patinoire

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2018-2019 ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 27 novembre 2018 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Nicolas LeBeau à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2018-2019, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-505 **Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Valade M. Ryan Michon-Cave à titre de surveillant de patinoire**

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2018-2019 ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 27 novembre 2018 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Ryan Michon-Cave à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2018-2019, sous réserve d'un examen médical satisfaisant, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-506 **Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Valade M. Alexandre Chiasson à titre de surveillant de patinoire**

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2018-2019 ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 27 novembre 2018 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Alexandre Chiasson à titre de surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2018-2019, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-507 *Embauche de surveillants de patinoires et substitut (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour les parcs Daviau, Colibri et Valade M. Julien Lauzon à titre de substitut au surveillant de patinoire*

ATTENDU l'installation de trois patinoires municipales ;

ATTENDU QUE les patinoires sont accessibles en soirée et la fin de semaine ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher des surveillants de patinoire pour la période hivernale 2018-2019 ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 27 novembre 2018 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Julien Lauzon à titre de substitut au surveillant de patinoire (temps partiel de soir et fins de semaine / saisonnier) pour la saison hivernale 2018-2019, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-508 Démission de M. Gilles Daoust à titre de directeur du Service du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants

ATTENDU la réception d'une lettre transmise par M. Gilles Daoust au directeur général l'informant de sa démission en tant qu'employé au poste de directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants en date du 30 novembre 2018 ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil municipal accepte la démission de M. Gilles Daoust au poste de directeur du Service de sécurité incendie, civile et des premiers répondants;

QUE la démission est effective au 4 janvier 2019;

QUE le Conseil municipal remercie M. Daoust pour l'excellent travail accompli au cours des dernières années.

Adopté à l'unanimité

2018-12-509 Convention collective de travail des employés de voirie 2017-2022 – union des employés et employées de service, section locale 800 : autorisation de signature

ATTENDU QUE la convention collective de travail des employés de voirie - section locale 800 est échue depuis le 31 décembre 2016 ;

ATTENDU l'accord de principe intervenu entre les parties ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer la convention collective de travail des employés de voirie 2017-2022 – union des employés et employées de service, section locale 800.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-510 Buanderie Beaulieu et fils inc. : contrat de location et d'entretien de tapis commerciaux

ATTENDU QUE la Municipalité requiert un service de location et d'entretien de tapis commerciaux pour les immeubles suivants : Hôtel de ville, Pavillon des bénévoles, Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis et le gymnase de l'École Marguerite-Bourgois;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre numéro 2206 de Buanderie Beaulieu et Fils Inc. pour la location et l'entretien de tapis commerciaux au coût quinzomadaire de 213,60\$ (taxes en sus) soit pour un coût approximatif annuel de 3 088,34\$ (taxes en sus) pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-511 Robert Daoust et Fils Inc. : octroi de contrat pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les années 2019, 2020 et 2021 et 2 années d'option (2022-2023)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la collecte, transport et disposition des résidus domestiques pour les années 2019, 2020 et 2021 et 2 années d'option (2022, 2023) le 20 novembre dernier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 6 décembre dernier dont les résultats sont les suivants :

ANNÉE	PRIX ANNUEL (TAXES EN SUS)			
VOLET 1 - COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES				
	ENVIRO CONNEXIONS	ROBERT DAOUST ET FILS INC.	SERVICE MATREC INC.	SERVICES RIVOCAS INC.
2019	300 627.04\$	215 034.40\$	307 470.24\$	421 541.12\$
2020	309 684.80\$	215 034.40\$	313 602.80\$	429 963.52\$
2021	318 945.76\$	219 350.88	319 840.64\$	438 570.16\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	328 526.94\$	223 746.32\$	326 262.72\$	447 334.72\$
2023 – ANNÉE OPTIONNELLE	338 369.92\$	228 194.40\$	332 790.08\$	456 283.52\$
VOLET 2 – FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS DE PORTE À PORTE				
	ENVIRO CONNEXIONS	ROBERT DAOUST ET FILS	SERVICE MATREC INC.	SERVICES RIVOCAS INC.
2019	3 381.60\$	4 000\$	3 013.20\$	5 200\$

2020	3 483.20\$	4 000\$	3 073.60\$	5 400\$
2021	3 587.60\$	4 000\$	3 135.20\$	5 600\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	3 695.20\$	4 080\$	3 198\$	5 800\$
2023 – ANNÉE OPTIONNELLE	3 806\$	4 160\$	3 262\$	6 000\$

VOLET 3 – ENTRETIEN ET GESTION DES BACS ROULANTS

	ENVIRO CONNEXIONS	ROBERT DAOUST ET FILS	SERVICE MATREC INC.	SERVICES RIVOCAS INC.
2019	83 200\$	3 250\$	1 404\$	24 000\$
2020	85 696\$	3 250\$	1 430\$	25 000\$
2021	88 266 \$	3 900	1 456\$	26 000\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	90 915\$	3 900\$	1 482\$	26 000\$
2023 – ANNÉE OPTIONNELLE	93 642\$	18 200\$	1 508\$	27 000\$
TOTAL	2 055 796.36	1 139 800.40\$	1 622 928.48\$	2 349 693.04\$

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme et que le coût respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Robert Daoust et Fils Inc. 1) la collecte, transport et disposition des résidus domestiques; 2) la fourniture et distribution de bacs; 3) l'entretien et la gestion des bacs pour les années 2019, 2020 et 2021 pour un montant total de 671 819.68\$ (taxes en sus) et renouvelable annuellement par résolution pour les années 2022 et 2023 selon les conditions au contrat (document d'appel d'offres) pour un montant global de 1 139 800.40\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-512 Pétrole Léger Inc. : octroi de contrat pour la fourniture et livraison d'huile à chauffage et de carburant diesel pour l'année 2018-2020 et 2 années optionnelles (2021 et 2022)

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la fourniture et livraison d'huile à chauffage et de carburant diesel pour les années 2018-2020 et 2 années optionnelles (2021, 2022) le 23 novembre dernier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 6 décembre dernier dont les résultats sont les suivants :

ANNÉE	PRIX ANNUEL (TAXES EN SUS)	
1. HUILE A CHAUFFAGE		
	PÉTROLE LÉGER INC.	LES PÉTROLES CHARBONNEAU INC.
2018-2020	15 048\$	15 534\$
2021 – ANNÉE OPTIONNELLE	15 048\$	15 534\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	15 048\$	15 534\$
2. DIESEL CLAIR SAISONNIER		
	PÉTROLE LÉGER INC.	LES PÉTROLES CHARBONNEAU INC.
2018-2020	20 121\$	21 090\$
2021 – ANNÉE OPTIONNELLE	20 121\$	21 090\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	20 121\$	21 090\$
3. DIESEL CLAIR HIVERNAL		
	PÉTROLE LÉGER INC.	LES PÉTROLES CHARBONNEAU INC.
2018-2020	34 470\$	35 400\$
2021 – ANNÉE OPTIONNELLE	34 470\$	35 400\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	34 470\$	35 400\$
4. DIESEL COLORE SAISONNIER		
	PÉTROLE LÉGER INC.	LES PÉTROLES CHARBONNEAU INC.
2018-2020	433.50\$	489\$
2021 – ANNÉE OPTIONNELLE	433.50\$	489\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	433.50\$	489\$
5. DIESEL COLORE HIVERNAL		
	PÉTROLE LÉGER INC.	LES PÉTROLES CHARBONNEAU INC.
2018-2020	468.50\$	489\$
2021 – ANNÉE OPTIONNELLE	468.50\$	489\$
2022 – ANNÉE OPTIONNELLE	468.50\$	489\$
TOTAL	211 623\$	219 006\$

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme et que le coût respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pétrole Léger Inc. pour la fourniture et livraison d'huile à chauffage et de carburant diesel pour les années 2018-2020 pour un montant de 70 541\$ (taxes en sus) et renouvelable annuellement par résolution pour les années 2021 et 2022 pour un montant total de 211 623\$ (taxes en sus).

Adapté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-513 Achat d'une souffleuse à neige de type commercial

ATTENDU QUE la souffleuse à neige actuelle est défectueuse et ne répond plus au besoin actuel;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service technique et travaux publics lors de sa réunion du 28 novembre dernier d'acquérir une souffleuse à neige de type commercial;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre numéro 122181 de Centre de location d'outils et d'équipement André Inc. pour l'achat d'une souffleuse à neige Honda 32" 13 HP au coût de 4 689 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-514 Autorisation d'un second appel d'offres pour le projet de réfection du surpresseur Saint-Féréol

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-449 annulant l'appel d'offres numéro AO 2018-14 relatif à la réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à procéder à un nouvel appel d'offres numéro AO 2018-14 relatif à la réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

2018-12-515 Transport Rolland Chaperon : contrat pour la collecte de feuilles mortes et résidus vers pour l'année 2019

ATTENDU la volonté de renouveler le service de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2019 ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service technique et travaux publics lors de sa réunion du 28 novembre dernier;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de Transport Rolland Chaperon pour un service de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2019 au coût de 7 300 \$ (taxes en sus);

QUE le calendrier de collecte de feuilles mortes et résidus verts pour l'année 2019 s'établisse comme suit :

Collecte printemps
Lundi - 6 mai et 27 mai

Collecte automne
Lundi - 28 octobre, 11 et 25 novembre

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-12-516 Championnat Canadien de Barefoot 2019 / demande d'autorisation

ATTENDU la demande de M. Daniel Larivière d'organiser le Championnat Canadien de Barefoot 2019 au canal de Soulanges du 6 au 8 septembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé la tenue de cet événement en 2008, 2011 et 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité des loisirs et culture lors de la réunion du 17 octobre 2018;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER la tenue du Championnat Canadien de Barefoot 2019 au canal de Soulanges du 6 au 8 septembre 2019, conditionnellement à ce que l'organisation obtienne les permis requis du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité

2018-12-517 Entente de location de terrain (lot 2 045 745) pour l'aménagement d'une patinoire pour les résidents du secteur de la rue Leduc

ATTENDU la résolution numéro 2018-11-438 mettant fin à l'entente de location de terrain (lot 2 045 745) conclue avec M. Richard Leduc pour l'aménagement d'une patinoire pour les résidents du secteur de la rue Leduc;

ATTENDU la mobilisation des résidents du secteur afin de maintenir l'aménagement d'une patinoire dans le secteur;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer une entente de location de terrain (lot 2 045 745) entre la Municipalité des Cèdres et M. Richard Leduc pour l'aménagement d'une patinoire pour la saison hivernale 2018-2019, et ce selon les conditions convenues entre les parties;

QUE l'aménagement de la patinoire est conditionnel aux conditions météorologiques favorables.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h44
Fin de la période de questions : 21h17

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-12-518 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h29.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier